



RÈGLEMENT FÉDÉRAL FESTIVAL INTERNATIONAL FITF

2018

RÈGLEMENT FÉDÉRAL - FESTIVAL INTERNATIONAL FITF

I	PRINCIPES FONDAMENTAUX	4
I.1	PARTICIPATION	4
I.2	INSCRIPTION	4
I.3	ÉPREUVES	4
I.3.1	Épreuve diplômante :	4
I.3.2	Épreuves Générales :	4
I.3.3	Épreuves Particulières :	4
I.3.4	Épreuves « Vènerie » :	4
I.3.5	Épreuves de Formations musicales :	4
I.4	PRIX ET RÉCOMPENSES	4
II	NATURE DES ÉPREUVES	5
II.1	RÉPERTOIRE :	5
II.1.1	Répertoire des 63 fanfares imposées dans les épreuves générales	5
II.1.1.1	40 Fanfares de circonstances	5
II.1.1.2	23 Fanfares d'Animaux	5
II.1.2	Répertoire des 50 fanfares imposées au Brevet du Sonneur (Module D du brevet du sonneur)	5
II.1.2.1	31 Fanfares de circonstances	5
II.1.2.2	19 Fanfares d'Animaux	5
II.2	DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	5
II.2.1	Passage des concurrents	5
II.2.1.1	Épreuves « APPELÉES » :	5
II.2.1.2	Épreuves « NON APPELÉES » :	5
II.2.1.3	Épreuves par « POULES » :	5
II.2.2	Nature des fanfares	6
II.2.2.1	Fanfares dites « IMPOSÉES » par la F.I.T.F. sont issues :	6
II.2.2.2	Fanfares dites « AU CHOIX »	6
II.2.3	Forme des épreuves	6
II.2.3.1	Sous forme "ÉLIMINATOIRES"	6
II.2.3.2	Sous forme de "CLASSEMENTS"	6
II.3	JUGEMENT DES ÉPREUVES	6
II.3.1	Principe	6
II.3.2	Notation	6
II.3.3	Exploitation des jugements	6
III	CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ÉPREUVES	7
III.1	BREVET DU SONNEUR	7
III.1.1	Déroulement des Épreuves « Modules »	7
III.1.2	Résultats	7
III.2	ÉPREUVES GÉNÉRALES	7
III.2.1	Généralités des Épreuves Championnat solo Catégorie 5, 4, 3, 2, 1	7
III.2.2	Championnat 5 ^{ème} catégorie :	7
III.2.3	Championnat 4 ^{ème} Catégorie	8
III.2.4	Championnat 3 ^{ème} Catégorie	8
III.2.5	Championnat 2 ^{ème} Catégorie	8
III.2.6	Championnat 1 ^{ème} Catégorie	8
III.2.7	Championnat de France	8
III.2.8	Championnat International	8
III.2.9	Championnat de France des Dames	8
III.2.10	Championnat International des Dames	9
III.2.11	Coupe FITF « avec passage de catégorie »	9
III.3	ÉPREUVES PARTICULIÈRES	10
III.3.1	Épreuve Louvarts	10
III.3.2	Championnat Débutants	10
III.3.3	Championnat Vétérans	10

III.4	ÉPREUVES « VÈNERIE »	10
III.4.1	Épreuve Louvière	10
III.4.2	Épreuve Trompe à cheval	10
III.4.3	Épreuve Piqueux	10
III.4.4	Épreuve Veneurs	10
III.5	ÉPREUVES DE FORMATIONS MUSICALES	11
III.5.1	Championnat de Duos 3 ^e – 4 ^e – 5 ^e	11
III.5.2	Championnat de Duos 1 ^e – 2 ^e	11
III.5.3	Championnat de France et International de Trios et de Basse	11
IV	DISCIPLINE GÉNÉRALE DES CONCOURS	12
IV.1	PRÉSENCE	12
IV.2	PALMARÈS	12
IV.3	CHARTRE DU CONCURRENT	12
IV.4	RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	12
IV.5	ASSURANCES	12
IV.6	COMMISSARIAT GÉNÉRAL	12

I PRINCIPES FONDAMENTAUX

I.1 PARTICIPATION

Pour participer au Concours Fédéral annuel, il faut :

- Etre membre de la F.I.T.F., à jour de la cotisation concurrent (ou jeune),
- Etre en possession de sa carte FITF,
- Avoir participé à une épreuve régionale de sa catégorie (peu importe la région d'appartenance du Sonneur),

En s'inscrivant aux épreuves, les candidats attestent avoir pris connaissance du présent règlement.

I.2 INSCRIPTION

Elle s'effectue uniquement sur le site FITF :

- Soit directement depuis l'espace adhérent, rubrique "Inscriptions aux concours".
- Soit par l'intermédiaire de votre Délégué Départemental, Régional, Administrateur Inter régional, Responsable de groupe ou d'un autre adhérent,
- Pour les Duos et Trios, **le Chant est seul responsable de l'inscription des formations.**
(la composition des duos et trios, précisée avec soin, ne pourra pas être modifiée)
- **Aucune dérogation ne sera accordée en cas d'inscription hors délais.**

En cas de difficultés, le service informatique ou le secrétariat vous aident à vous inscrire.
Contactez le secrétariat par courriel secretariat@fitf.org ou par téléphone 02 38 77 08 56
Contactez le service informatique par courriel informatique@fitf.org

I.3 ÉPREUVES

Le Concours Fédéral comporte cinq types d'épreuves :

I.3.1 Épreuve diplômante :

Brevet du Sonneur

I.3.2 Épreuves Générales :

Elles se répartissent en dix catégories :

Championnat 5 ^{ème} Catégorie,	Championnat des Dames,
Championnat 4 ^{ème} Catégorie,	Championnat international des Dames
Championnat 3 ^{ème} Catégorie,	Championnat de France,
Championnat 2 ^{ème} Catégorie,	Championnat International
Championnat 1 ^{ère} Catégorie,	Coupe FITF

I.3.3 Épreuves Particulières :

On distingue notamment les épreuves : Débutants, Louvarts, Vétérans.

I.3.4 Épreuves « Vènerie » :

On distingue notamment les épreuves :

La Louvière (Tons pour chiens), Trompe à cheval, Piqueux, Veneurs.

I.3.5 Épreuves de Formations musicales :

Championnat Duos,	Championnat de seconde	
Championnat Trios,	Championnat de France Basse,	Championnat International de Basse.

I.4 PRIX ET RÉCOMPENSES

Les titulaires du **BREVET DU SONNEUR** reçoivent un diplôme F.I.T.F..

Les **lauréats** des autres épreuves reçoivent indifféremment des récompenses en espèces ou en nature.

Il peut également être décerné :

-Le **PRIX DES ESPOIRS** ne couronne pas le succès à une épreuve particulière. Son esprit est d'encourager les Sonneurs de moins de 14 ans, en récompensant le talent et la persévérance dont ils ont fait preuve au cours des compétitions.

Les lauréats sont désignés par les jurys qui auront pu remarquer, dans les différentes épreuves, leurs qualités précoces.

-Le **PRIX DU COMITE D'HONNEUR** ne couronne pas le succès dans une épreuve particulière. Il est attribué au Sonneur s'étant révélé le plus régulier dans l'ensemble des épreuves auxquelles il a participé.

II NATURE DES ÉPREUVES

L'ensemble des jugements du Concours Fédéral est basé sur l'exécution, par les concurrents, de FANFARES. La sélection ou le classement des candidats est effectué par des jurys composés de juges nommés par la F.I.T.F. dont les jugements sont récoltés et traités par la commission informatique du concours.

II.1 RÉPERTOIRE :

Les épreuves peuvent être jugées sur une ou plusieurs fanfares, dont certaines peuvent être imposées et sont, pour l'année en cours, publiées par catégorie sur le site de la FITF (www.fitf.org).

II.1.1 Répertoire des 63 fanfares imposées dans les épreuves générales

Les Fanfares susceptibles d'être imposées ou sonnées comme fanfares dites de Vènerie sont les suivantes :

II.1.1.1 40 Fanfares de circonstances

La Sortie du Chenil, Le Départ pour la Chasse, Le Nouveau Départ, La Marche de Vènerie, L'Arrivée au Rendez-Vous, La Calèche des Dames, Le Départ du Rendez-Vous, Le Lancé, La Vue, Le Change, Les Animaux en Compagnie, Le Vol-ce-l'est, Le Débouché, La Plaine, Le Changement de Forêt, Le Relancé à Vue, Le Bat-l'eau, La Sortie de l'Eau, L'Hallali sur Pied, L'Hallali par Terre, Le Terré du Renard, La Curée, Les Honneurs, Le Rembuché, La Retraite de Grâce, La Retraite Manquée, La Retraite Prise, Le Retour de la Chasse, La Rentrée au Château, Le Réveil, Les Adieux des Maîtres, Les Adieux des Piqueux, Le Bonsoir, La Rentrée au Chenil, La Saint-Hubert, Le Passage du Chemin de Fer, Le Passer l'Eau en Barque, La Culbute en Forêt, L'Appel Fanfare des Maîtres, Le Terré du Blaireau.

II.1.1.2 23 Fanfares d'Animaux

Le Daguet, La 2^e Tête, La 3^e Tête, La 4^e Tête, Le Dix Cors Jeunement, Le Dix Cors ou la Royale, La Tête Bizarde, La Biche, Le Chevreuil, Le Chevreuil de Bourgogne, Le Daim, Le Sanglier, La Laie, Le Loup, Le Louvart, Le Renard, Le Blaireau, Le Lièvre, Le Lapin, La Louve, Le Grand Sanglier, Le Daim Blanc, La Quatrième Tête Bourbon.

II.1.2 Répertoire des 50 fanfares imposées au Brevet du Sonneur (Module D du brevet du sonneur)

Le répertoire des Fanfares susceptibles d'être tirées au sort à l'occasion de l'évaluation des connaissances « Module D » du Brevet du Sonneur est le suivant :

II.1.2.1 31 Fanfares de circonstances

La Sortie du Chenil, Le Départ pour la Chasse, Le Nouveau Départ, La Marche de Vènerie, L'Arrivée au Rendez-Vous, La Calèche des Dames, Le Départ du Rendez-Vous, Le Lancé, La Vue, Le Change, Les Animaux en Compagnie, Le Vol-ce-l'est, Le Débouché, La Plaine, Le Changement de Forêt, Le Relancé à Vue, Le Bat-l'eau, La Sortie de l'Eau, L'Hallali sur Pied, L'Hallali par Terre, Le Terré du Renard, La Curée, Les Honneurs, La Retraite Prise, Le Retour de la Chasse, La Rentrée au Château, Les Adieux des Maîtres, Les Adieux des Piqueux, Le Bonsoir, La Rentrée au Chenil, La Saint-Hubert.

II.1.2.2 19 Fanfares d'Animaux

Le Daguet, La 2^e Tête, La 3^e Tête, La 4^e Tête, Le Dix Cors Jeunement, Le Dix Cors ou la Royale, La Tête Bizarde, La Biche, Le Chevreuil, Le Chevreuil de Bourgogne, Le Daim, Le Sanglier, La Laie, Le Loup, Le Louvart, Le Renard, Le Blaireau, Le Lièvre, Le Lapin.

II.2 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

II.2.1 Passage des concurrents

II.2.1.1 Épreuves « APPELÉES » :

Les horaires du début de l'épreuve sont précisés dans le planning et doivent être respectés. Les sonneurs sont appelés par ordre alphabétique. La 1^{ère} lettre alphabétique tirée au sort détermine l'ordre de passage des concurrents.

II.2.1.2 Épreuves « NON APPELÉES » :

Les horaires de début et de fin de l'épreuve sont précisés dans le planning. Les concurrents peuvent se présenter à tout moment dans cette plage horaire.

II.2.1.3 Épreuves par « POULES » :

Les horaires du début de l'épreuve sont précisés dans le planning et doivent être respectés par les concurrents. Tous les sonneurs se présentent, avec leur carte d'adhérent FITF, au commissaire en charge de l'épreuve.

II.2.2 Nature des fanfares

Les épreuves peuvent être jugées sur une ou plusieurs fanfares et indifféremment sur des fanfares "IMPOSÉES" et/ou "AU CHOIX".

Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs fanfares, elles sont exécutées en plusieurs étapes soit au même jury, soit à des jurys différents.

II.2.2.1 Fanfares dites « IMPOSÉES » par la F.I.T.F. sont issues :

- Soit des 63 fanfares "DE VÈNERIE".
- Soit des fanfares choisies par la Commission Académiques et qui sont portées à la connaissance des membres de la F.I.T.F. en temps opportun avant le Concours.

II.2.2.2 Fanfares dites « AU CHOIX »

Elles sont laissées à l'initiative des concurrents.

- Le choix peut être intégral, c'est-à-dire parmi l'ensemble du répertoire des fanfares de Trompe de Chasse.
- Les fanfares non publiées dans le Recueil FITF 2002 devront être envoyées à la commission académique pour validation via le secrétariat FITF secretariat@fitf.org un mois avant le dit concours.
- La partition devra être remise au jury sur le lieu du concours au début de l'épreuve.

II.2.3 Forme des épreuves

Les épreuves peuvent se dérouler sous deux formes distinctes :

II.2.3.1 Sous forme "ÉLIMINATOIRES"

Les concurrents sont répartis en "POULES" d'un maximum de 20 concurrents. A l'issue de l'audition de chaque poule, le jury sélectionne un nombre de concurrents. Les autres sont éliminés. L'opération peut être répétée plusieurs fois.

II.2.3.2 Sous forme de "CLASSEMENTS"

Les concurrents sont jugés les uns à la suite des autres, ou par série puis, le centre informatique du concours exploite l'ensemble des notations pour publier le classement final des concurrents.

II.3 JUGEMENT DES ÉPREUVES

II.3.1 Principe

Chaque juge analyse la prestation, en fonction des quatre critères objectifs suivants :

- SONORITE (justesse...),
- RYTHME (cadence, tempo...),
- MAITRISE (articulation, exactitude musicale),
- ORNEMENTS (tayaut, hourvari, expression ...).

La qualité de la prestation est alors évaluée pour l'ensemble de ces critères par une note unique.

II.3.2 Notation

Sous l'autorité du Président de jury, les règles suivantes sont appliquées :

- **En cas de confusion de texte** (c'est-à-dire : si le concurrent sonne une fanfare différente de celle annoncée ou demandée, si la fanfare est sonnée dans une autre tonalité, si la fanfare n'est pas sonnée dans son intégralité) :

La note ou le classement du concurrent sera sanctionné pour la fanfare concernée.

- **Une prise de ton peut être autorisée mais strictement limitée à 2 ou 3 notes.**

Au-delà, le concurrent s'expose à une pénalité définie par le Président de jury.

II.3.3 Exploitation des jugements

Sous forme "ÉLIMINATOIRES"

Le centre Informatique du concours recueille sur place le classement de chaque juge. Après exploitation des résultats, sont sélectionnés les concurrents les mieux classés. Les autres candidats sont éliminés.

Sous forme de "CLASSEMENTS"

Le centre informatique du concours détermine le classement des concurrents pour chaque juge et en fait une synthèse.

III CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ÉPREUVES

III.1 BREVET DU SONNEUR

Pour obtenir le brevet du sonneur, les candidats doivent avoir **validé tous les modules d'évaluations**.

L'accès à cette épreuve est réservé aux sonneurs à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.

- Module A (Sonorité)
- Module B (Articulations)
- Module C (Ornements)
- Module D (Connaissance du répertoire)
- **Epreuve sonnée – Maîtrise instrumentale**

Pour se présenter à l'épreuve sonnée « Maîtrise instrumentale », les candidats devront préalablement **avoir fait valider les Modules d'Évaluations A – B – C et D**.

Cependant, lors du festival international FITF, un sonneur pourra passer dans la même épreuve, la totalité des modules ainsi que l'épreuve sonnée (maîtrise instrumentale) du Brevet du Sonneur.

III.1.1 Déroulement des Épreuves « Modules »

- Appréciation par module sur un seul test. Si obtenus, les modules sont acquis sans limitation de durée.
- Les juges valident ou non les modules après concertation
- Les modules peuvent être passés selon l'ordre désiré par le candidat.

III.1.2 Résultats

- La décision du jury composé d'examineurs, à l'issue du passage du ou des modules, est signifiée immédiatement au candidat ; le jury pourra être amené à commenter succinctement la qualité de chacun des critères d'appréciation.
- Muni de la validation de ces quatre modules, le sonneur pourra se présenter à l'Epreuve sonnée du Brevet du Sonneur aux concours fédéraux FITF (jury composé de juges-brevet).

La validation des quatre modules et la réussite à l'épreuve sonnée, permet de déclarer les candidats « **Titulaires du BREVET DU SONNEUR** ». Ils sont alors admis en 5^e Catégorie et **ne pourront pas** directement participer à l'épreuve de 5^{ème} catégorie du championnat fédéral de la même année.

III.2 ÉPREUVES GÉNÉRALES

III.2.1 Généralités des Épreuves Championnat solo Catégorie 5, 4, 3, 2, 1

Rappel : Accès : Il faut avoir participé obligatoirement à une épreuve régionale de sa catégorie pour être admis à concourir. Le candidat doit être à jour de sa cotisation concurrent ou jeune et être en possession de sa carte FITF.

Les inscriptions s'effectueront selon les modalités mentionnées aux § I.1 et I.2 sur le site FITF (www.fitf.org).

Sélections : Elles se dérouleront sous forme de coupe, réparties éventuellement en plusieurs jurys.

Les sonneurs seront jugés sur la fanfare « IMPOSÉE » de leur catégorie choisie par la commission académique et publiée sur le site FITF.

NB : Selon le nombre d'inscrits, les épreuves de Sélection pourront être supprimées. Les concurrents accéderont alors directement à la finale.

Au vue de la faible participation à ces épreuves, les petites finales sont supprimées.

III.2.2 Championnat 5^{ème} catégorie :

Sélection : les concurrents sont répartis en X poules et sont jugés sur la fanfare « IMPOSÉE » de leur catégorie.

A l'issue de cette épreuve les 30 meilleurs concurrents accéderont à finale.

Finale : les 30 finalistes sont ensuite jugés sur 1 Fanfare « AU CHOIX », sous forme de classement.

Les 15 premiers (ou bien, selon le nombre de participants, 50%) seront admis en 4^e Catégorie et **ne pourront pas** directement participer à l'épreuve de 4^{ème} catégorie du championnat fédéral de la même année.

Le lauréat est proclamé "VAINQUEUR DE LA 5^e CATÉGORIE" de l'année

III.2.3 Championnat 4^{ème} Catégorie

Sélection : les concurrents sont répartis en X poules et sont jugés sur la fanfare «IMPOSÉE » de leur catégorie.

A l'issue de cette épreuve les 40 meilleurs concurrents accéderont à finale.

Finale : les 40 finalistes sont ensuite jugés sur 1 Fanfare « AU CHOIX », sous forme de classement.

Les 20 premiers (ou 50%) seront admis en 3^e Catégorie et **ne pourront pas** directement participer à l'épreuve de 3^{ème} catégorie du championnat fédéral de la même année. Le lauréat est proclamé "VAINQUEUR DE LA 4^e CATÉGORIE" de l'année.

III.2.4 Championnat 3^{ème} Catégorie

Sélection : les concurrents sont répartis en X poules et sont jugés sur la fanfare «IMPOSÉE » de leur catégorie.

A l'issue de cette épreuve les 20 meilleurs concurrents accéderont à finale.

Finale : les 20 finalistes sont ensuite jugés sur 1 Fanfare « AU CHOIX », sous forme de classement.

Les 10 premiers (ou 50%) seront admis en 2^e Catégorie et **ne pourront pas** directement participer à l'épreuve de 2^{ème} catégorie du championnat fédéral de la même année. Le lauréat est proclamé "VAINQUEUR DE LA 3^e CATÉGORIE" de l'année.

III.2.5 Championnat 2^{ème} Catégorie

Sélection : les concurrents sont répartis en X poules et sont jugés sur la fanfare «IMPOSÉE » de leur catégorie.

A l'issue de cette épreuve les 15 meilleurs concurrents accéderont à finale.

Finale : les 15 finalistes sont ensuite jugés sur 1 Fanfare « AU CHOIX », sous forme de classement.

Les 5 premiers (ou 30%) seront admis en 1^e Catégorie et **ne pourront pas** directement participer à l'épreuve de 1^{ème} catégorie du championnat fédéral de la même année. Le lauréat est proclamé "VAINQUEUR DE LA 2^e CATÉGORIE" de l'année.

III.2.6 Championnat 1^{ème} Catégorie

Sélection : Les concurrents sont répartis en X poules (de +/- 10 concurrents). Les 2 premiers de chaque Poule, ajustable selon le nombre de concurrent, sont sélectionnés pour la finale du Championnat de France. Les 3^{èmes} et 4^{èmes} de chaque Poule sont sélectionnés pour former une Poule dite de "Barrage". Ils seront alors jugés sur une fanfare IMPOSÉE tirée au sort par un concurrent dans la liste suivante : *le Lapin, la Tête Bizarde, le Changement de Forêt, la Laie, le Départ du Rendez-Vous, Le Dix cors jeunement.*

A l'issue de cette Poule de "barrage", les 5 premiers, ajustable selon le nombre de concurrent, seront intégrés à la Finale : l'épreuve « Championnat de France ».

III.2.7 Championnat de France

les 15 finalistes de l'épreuve 1^{ème} catégorie sont retenus pour le Championnat de France.

L'épreuve est jugée sur 3 Fanfares :

- 1 Fanfare « de vènerie » au choix du concurrent,
- 1 Fanfare « imposée »
- 1 Fanfare « au choix ».

Le vainqueur est proclamé "CHAMPION DE FRANCE" de l'année

III.2.8 Championnat International

L'épreuve est disputée entre les Champions Internationaux et les Champions de France des concours fédéraux antérieurs.

Le Champion de France de l'année **ne participe pas** au Championnat International Solo lors du concours fédéral de la même année.

L'épreuve est jugée sur 3 Fanfares :

- 1 Fanfare « de vènerie » au choix du concurrent,
- 1 Fanfare « imposée »
- 1 Fanfare « au choix ».

Le vainqueur est proclamé "CHAMPION INTERNATIONAL" de l'année.

III.2.9 Championnat de France des Dames

L'ensemble des concurrentes est jugé sur une Fanfare "IMPOSÉE" et une Fanfare "AU CHOIX".

La gagnante de l'épreuve est déclarée "CHAMPIONNE de FRANCE DES DAMES" de l'année.

III.2.10 Championnat International des Dames

Cette épreuve est disputée par les Championnes Internationales des Dames et les Championnes de France des Dames des concours fédéraux antérieurs. La Championne de France des Dames de l'année **ne participe pas** au Championnat International des Dames lors du concours fédéral de la même année.

L'épreuve est jugée sur 3 Fanfares :

- 1 Fanfare « de vènerie » au choix du concurrent,
- 1 Fanfare « imposée »
- 1 Fanfare « au choix ».

La lauréate est proclamée "CHAMPIONNE INTERNATIONALE des DAMES" de l'année.

III.2.11 Coupe FITF « avec passage de catégorie »

Accès : Tous les sonneurs brevetés, sélectionnés ou non pour le concours fédéral, ayant participé ou non aux épreuves générales solos du samedi, sans distinction de catégories et ayant la cotisation concurrent ou jeune. Cette épreuve n'est pas ouverte aux sonneurs ayant acquis le titre de Champion de France lors de précédents concours ou du même concours.

L'inscription à cette épreuve est **OBLIGATOIRE** au moyen du bulletin d'inscription dans la revue de l'année ou sur le site FITF. Les concurrents qui auraient changé de catégorie à l'occasion des épreuves du samedi, participeront à la coupe FITF, en tant que sonneur de leur nouvelle catégorie.

Les concurrents se présenteront au secrétariat du concours avec leur carte FITF pour **confirmer leur participation** à l'épreuve et permettre à la commission informatique de préparer la composition des poules en répartissant les sonneurs en fonction de leur catégorie, **avant le samedi soir à 18heures**.

Jugement : L'épreuve est jugée sous forme de COUPE par ELIMINATION. En fonction du nombre de concurrents, les premiers tours de coupe pourront être jugés sur plusieurs jurys.

Selon le nombre de concurrents, un minimum de 25 % sera sélectionné par poule pour le tour suivant. A compter des 16^{ème} de finale, 50 % des candidats seront sélectionnés pour le tour suivant.

L'épreuve sera jugée sur une succession de fanfares de « Vènerie » dans la liste des fanfares d'animaux et de circonstances, à l'exception de la finale jugée sur une fanfare au choix.

Le lauréat de l'épreuve est proclamé « VAINQUEUR DE LA COUPE FITF » de l'année.

Passage de catégories :

- Il sera possible de changer de catégories à l'occasion de cette coupe FITF. Le passage sera possible à chaque tour de coupe, à raison d'une seule catégorie par tour.
- Le passage de catégorie est subordonné au respect des 4 conditions cumulatives suivantes :
- La poule doit être complète (aucun désistement, aucune absence).
- Etre sélectionné pour le tour suivant.
- Que la catégorie FITF du sonneur soit supérieure à la moyenne des catégories de la poule (au sens mathématique, soit 4^{ème} catégorie > à 3^{ème} catégorie).
- Que la différence entre la catégorie du sonneur et la moyenne des catégories de la poule soit supérieure ou égale à 0,6.

Exemples :

Critères	Sélectionné pour le tour suivant	Catégorie FITF du candidat	Moyenne des catégories de la poule	Passage d'une catégorie FITF
Exemple 1	Non	Indifférente	Indifférente	NON
Exemple 2	Oui	5 ^{ème}	3,80	OUI
Exemple 3	Oui	4 ^{ème}	3,50	NON
Exemple 4	Oui	4 ^{ème}	3,20	OUI
Exemple 5	Oui	3 ^{ème}	1,60	OUI
Exemple 6	Oui	2 ^{ème}	1,60	NON
Exemple 7	Oui	2 ^{ème}	1,20	OUI

Un sonneur qui aura changé de catégorie lors de l'un des tours de la Coupe FITF, continuera à participer à cette Coupe FITF dans sa nouvelle catégorie. Sous réserve de remplir les 3 critères exposés ci-dessus, il pourra changer de catégorie une ou plusieurs nouvelles fois. Le changement de catégorie est indépendant du jugement de la Coupe FITF.

III.3 ÉPREUVES PARTICULIÈRES

III.3.1 Épreuve Louvarts

- Accès : Tous les sonneurs âgés de 14 ans et moins au jour de l'épreuve quel que soit leur type de cotisation.
- Participation de 10 € pour les non-adhérents.
- L'épreuve est jugée sous forme de classement sur une fanfare "AU CHOIX".
- Le lauréat de la finale est déclaré "VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE LOUVARTS" de l'année.

III.3.2 Championnat Débutants

- Accès : Tous les sonneurs n'ayant pas obtenu le Brevet du Sonneur à jour de leur cotisation concurrent.
- L'épreuve est jugée sous forme de classement sur une fanfare "AU CHOIX".
- Le lauréat est déclaré "VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE DÉBUTANTS" de l'année.

III.3.3 Championnat Vétérans

- Accès : Tous les sonneurs âgés de 60 ans et plus au jour de l'épreuve à jour de leur cotisation concurrent.
- L'épreuve est jugée sous forme de classement sur une fanfare "AU CHOIX".
- A l'issue de cette épreuve, le classement est réparti en deux catégories : 3^e- 4^e-5^e catégorie et 1^e- 2^e catégorie
- Le lauréat de la finale est déclaré « VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE VÉTÉRANS » de l'année, catégorie 3^e- 4^e-5^e.
- Le lauréat de la finale est déclaré « VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE VÉTÉRANS » de l'année, catégorie 1^e- 2^e

III.4 ÉPREUVES « VÈNERIE »

III.4.1 Épreuve Louvière

- Accès : Tous les sonneurs à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.
- L'épreuve est jugée sur la valeur technique et l'ambiance « Vènerie » des 3 sortes de Tons pour Chiens suivants : Quêtés, Appels et Bien-Aller, qui doivent être exécutés dans l'**ordre indiqué**.
- La non - observance de ces règles, les inversions ou la confusion des genres de ton entraînent l'arrêt et l'élimination du concurrent, sur simple décision du jury.
- Selon le nombre d'inscrits, une première audition de l'ensemble des concurrents permettra d'en sélectionner 10, qui sont ensuite classés lors d'une finale.
- Le lauréat de l'épreuve est déclaré « CHAMPION DE LA LOUVIÈRE » de l'année.

III.4.2 Épreuve Trompe à cheval

- Accès : Tout sonneur ou veneur, adhérent à la FITF à jour de la cotisation concurrent..
- **L'assurance F.F.E. est obligatoire** pour concourir.
- Le cavalier doit venir avec sa propre monture, ou celle fournie par son équipage.
- L'épreuve est jugée aux 3 allures (pas, trot et galop).
 - Au pas, sur des **quêtés et appels**.
 - Au trot, sur une **fanfare de Vènerie**.
 - Au galop, sur tout ou partie d'une **fanfare de Vènerie ou d'équipage**, obligatoirement suivie d'un **bien-aller**.
- Le lauréat est déclaré "VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE A CHEVAL" de l'année.

III.4.3 Épreuve Piqueux

- Accès : réservé aux Piqueux, adhérent à la FITF à jour de la cotisation concurrent
- L'ensemble des concurrents est jugé sur des quêtés, Appels et Bien-aller, une Fanfare "IMPOSÉE" et la Fanfare de leur Équipage.
- Le lauréat est déclaré "VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE PIQUEUX" de l'année.

III.4.4 Épreuve Veneurs

- Accès : ouverte aux Boutons d'équipages adhérent à la FITF à jour de la cotisation concurrent. (présentation de la carte d'adhérent à la Société de Vènerie obligatoire.)
- L'ensemble des concurrents est jugé sur une Fanfare "IMPOSÉE"
- Le lauréat est déclaré "VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE VENEURS" de l'année.

III.5 ÉPREUVES DE FORMATIONS MUSICALES

III.5.1 Championnat de Duos 3^e – 4^e – 5^e

- Accès : Réservé aux sonneurs de 3^e, 4^e et 5^e catégorie à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.
- Chaque Sonneur ne peut participer qu'à **un seul Duo**, quelle que soit la partie qu'il assure dans la formation.

Sélection : Les duos concurrents sont jugés par poules sous forme « d'ELIMINATOIRE" sur une Fanfare "IMPOSÉE" qui aura été publiée sur le site de la FITF. A l'issue, les 10 meilleurs Duos sont sélectionnés pour la Finale

Finale : L'épreuve est jugée sur une fanfare "AU CHOIX", sous forme de classement.
Le duo vainqueur est proclamé "DUO CHAMPION 3-4-5^e " de l'année.

Championnat de Seconde 3^e – 4^e – 5^e :

- La seconde est jugée sous la forme de CLASSEMENT à l'occasion de la finale de l'épreuve de duo 3^e – 4^e – 5^e.
- Le vainqueur est proclamé "CHAMPION de SECONDE – Duo 3^e – 4^e – 5^e " de l'année.

III.5.2 Championnat de Duos 1^e – 2^e

- Accès : Réservé aux sonneurs de 1^e et 2^e catégorie à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.
- Chaque Sonneur ne peut participer qu'à **un seul Duo**, quelle que soit la partie qu'il assure dans la formation.

Sélection : Les duos concurrents sont jugés par poules sous forme « d'ELIMINATOIRE" sur une Fanfare "IMPOSÉE" qui aura été publiée sur le site de la FITF. A l'issue, les 10 meilleurs Duos sont sélectionnés pour la Finale

Finale : L'épreuve est jugée sur une fanfare "AU CHOIX", sous forme de classement.
Le duo vainqueur est proclamé "DUO CHAMPION 1-2^e ".

Championnat de Seconde 1^e – 2^e :

- La seconde est jugée sous la forme de CLASSEMENT à l'occasion de la finale de l'épreuve de duo 1^e – 2^e.
- Le vainqueur est proclamé "CHAMPION de SECONDE – Duo 1^e – 2^e ".

III.5.3 Championnat de France et International de Trios et de Basse

- Accès : Tous sonneurs, toutes catégories à jour de leur cotisation concurrent ou jeune.
- Chaque Sonneur ne peut participer qu'à **un seul Trio**, quelle que soit la partie qu'il assure dans la formation.
- Cette épreuve sert de support au jugement des épreuves de Basse.

Championnat de France de Trios

- Accessible à tous les trios dont le bassiste concourt pour le titre de Champion de France de basse
- Les Trios sont jugés sous la forme de "CLASSEMENT" sur une Fanfare "IMPOSÉE" et sur une Fanfare "AU CHOIX".
- Les bassistes sont jugés lors de la même épreuve, sous la forme de "CLASSEMENT"
- Le vainqueur de l'épreuve est proclamé Champion de France de Trio.
- Le meilleur bassiste est proclamé "CHAMPION DE FRANCE DE BASSE » de l'année.

Championnat International de Trios

- Accessible à tous les trios dont le bassiste est Champion de France de basse.
- Les Trios sont jugés sous la forme de "CLASSEMENT" sur une Fanfare "IMPOSÉE" et sur une Fanfare "AU CHOIX".
- Les bassistes sont jugés lors de la même épreuve, sous la forme de "CLASSEMENT"
- Le vainqueur de l'épreuve est proclamé Champion International de Trio.
- Le meilleur bassiste est proclamé "CHAMPION INTERNATIONAL DE BASSE" de l'année.

IV DISCIPLINE GÉNÉRALE DES CONCOURS

IV.1 PRÉSENCE

La F.I.T.F. et les organisateurs des concours peuvent être amenés à prévoir certaines manifestations complémentaires au programme des épreuves proprement dites.

Tous les concurrents individuels ou formations inscrits au concours sont tenus de participer à ces manifestations, dès lors qu'elles sont annoncées dans le programme du concours.

IV.2 PALMARÈS

Les principaux résultats du Concours Fédéral sont annoncés ou affichés sur place à l'issue du Concours, lors du Palmarès général, excepté pour le Championnat de France et le Championnat International qui sont annoncés à l'issue de l'épreuve. En outre, tous les résultats sont publiés dans le Bulletin Officiel et sur le site internet de la F.I.T.F..

La proclamation du Palmarès fait partie intégrante du Concours. Les sonneurs sont tenus d'assister au palmarès, en tenue. Les prix et récompenses sont remis aux lauréats à la lecture du Palmarès.

Les diplômes peuvent être soit remis sur place, soit adressés ultérieurement aux lauréats.

IV.3 CHARTE DU CONCURRENT

Le concurrent s'engage à :

- Etre ponctuel en respectant les horaires de présentation aux différentes épreuves sous peine d'exclusion.
- Porter une tenue de vènerie à l'exception du Brevet et des débutants pour lequel une tenue de ville est tolérée.
- Connaître le règlement général ou particulier en vigueur, et s'appliquer à le respecter.
- Se présenter en saluant le jury avant et après la prestation.
- Respecter et ne faire aucun commentaire sur les décisions du jury.
- Garder une attitude digne et respectueuse vis-à-vis du jury, des autres concurrents et du public.
- Etre présent et en tenue à la lecture du palmarès.

IV.4 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les Sonneurs ne doivent pas sonner en dehors des emprises réservées au concours sans l'accord de l'organisateur.

IV.5 ASSURANCES

L'attention du candidat est attirée sur le fait que la FITF ne souscrit pas d'assurance spécifique pour couvrir les accidents ou les vols en concours régional ou fédéral qui pourraient intervenir à l'occasion du concours.

Lorsqu'une épreuve à cheval est organisée, le participant doit être couvert par une assurance personnelle (Cf. Titre II, 3.7).

IV.6 COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Le Commissariat Général du Concours est habilité à examiner, au mieux des intérêts généraux et particuliers, les problèmes qui lui seraient soumis.

La Commission des Juges sera chargé de régler les problèmes se rapportant à l'organisation des jurys ou à l'application du règlement.

===== FIN =====